

Journal du

# Pays Loudunais

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS



Chères Loudunaises,  
chers Loudunais,

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est en pleine évolution depuis plusieurs années. La réglementation ainsi que les enjeux environnementaux imposent à la Collectivité de s'adapter rapidement et efficacement.

C'est pour ces raisons que la Commission « Environnement » présidée par Bruno Lefebvre, initie de nombreux projets importants pour le Pôle Déchets.

L'instauration de la Tarification Incitative accompagnée du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés vont accompagner les loudunais dans la réduction des déchets afin de maîtriser au mieux les coûts du service.

Je vous invite à prendre connaissance des projets pour la gestion des déchets dans ce journal et nous aider dans leurs réalisations.

Bonne lecture à tous.

Joël DAZAS,

Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais



Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.  
 Directeur de la publication : Joël DAZAS Rédaction : CCPL Pôle Déchets / SR.  
 Conception graphique : CCPL/LS. Crédits photos : CCPL sauf mention contraire.  
 Illustration : Dawid. Impression : MEGATOP, Naintré (86) - Tirage : 14 000 exemplaires.  
 ISSN 2823-5983. Distribution : Mairies du Pays Loudunais et Médiapost (Loudun & Rossay). Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).

Communauté de communes du Pays Loudunais  
 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex  
 Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77 - contact@pays-loudunais.fr  
 www.pays-loudunais.fr

Ne jetez pas ce document sur la voie publique,  
 mais déposez-le dans un point recyclage papier.



## LES ÉLUS VISITENT DES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le mercredi 12 octobre, des élus communautaires accompagnés d'agents du service déchets ont visité deux installations vers lesquelles sont envoyés les déchets collectés en porte-à-porte et dans les déchèteries du Pays Loudunais :

- ⇒ L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) basée sur la commune du Vigeant (86) traite les Ordures Ménagères Résiduelles (bac à couvercle grenat) ainsi que les déchets non recyclables issus des déchèteries ;
- ⇒ le centre de tri situé sur la commune de Poitiers (86) traite l'ensemble des Emballages Ménagers Recyclables collectés dans les bacs à couvercle jaune et les sépare par matière (acier, aluminium, carton, plastique). Chaque flux est ensuite expédié vers un repreneur pour être recyclé (voir page 8 du journal).

Ces deux visites ont été l'occasion de voir concrètement le devenir de nos déchets et les différentes filières de valorisation des emballages.



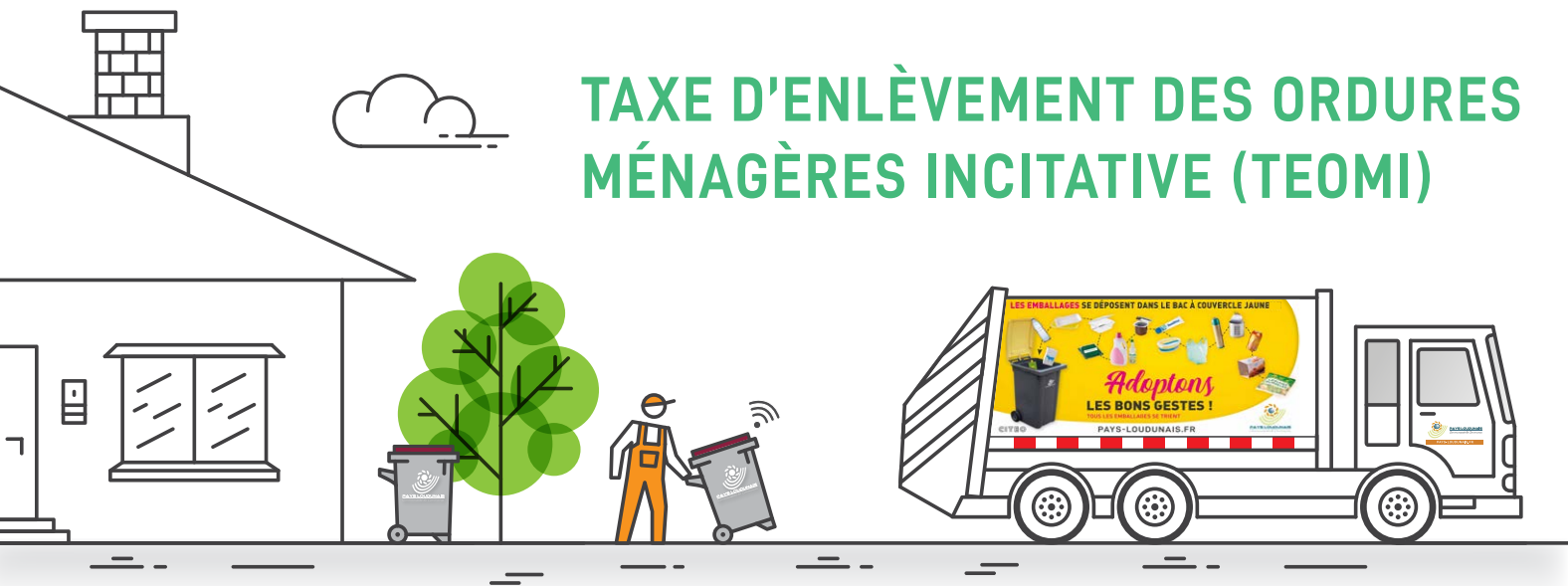
La visite a été très appréciée de tous les participants qui ont trouvé la journée très enrichissante. Cela permet de se rendre compte de l'importance de bien trier les déchets afin d'éviter d'envoyer à l'enfouissement des tonnes qui peuvent être valorisées autrement.

**Bruno LEFEBVRE**

Vice-président en charge de la Commission Environnement



# TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI)

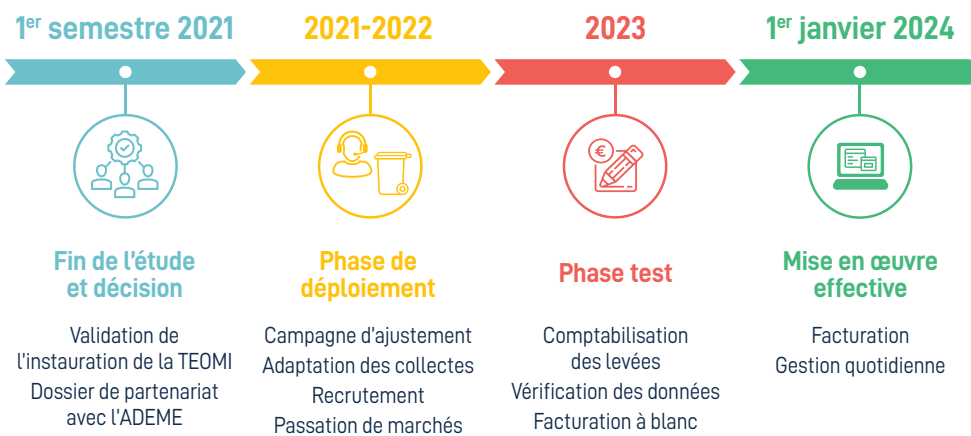


## > POURQUOI METTRE EN PLACE LA TEOMI ?

Il y a trois raisons au passage de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** vers la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** :

- accompagner les usagers à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles : l'instauration d'une Tarification Incitative permet de diminuer d'environ 30% en moyenne la production de ces déchets ;
- maîtriser les coûts pour compenser l'inévitable augmentation des factures de collecte et traitement des déchets (*carburant, Taxe Générale sur les Activités Polluantes...*) ;
- développer un système plus juste et équitable auprès des usagers.

## Planning de mise en place de la TEOMI



### Pour les propriétaires :

La TEOMI entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La comptabilisation des bacs à ordures ménagères s'effectuera sur toute l'année 2024 et le montant de la Tarification Incitative figurera sur votre avis d'impôts Taxes foncières de l'année suivante, soit septembre 2025. **Elle peut être répercutée par le propriétaire au locataire.**

Ainsi, en 2024 vous recevrez votre dernière TEOM sans part incitative.

### 📅 Septembre 2025

Païement de votre première TEOMI.

## > LE CALCUL DE LA TEOMI

### PART FIXE

La part fixe permet de financer les charges de fonctionnement du service (*collecte, tri des recyclables, gestion des déchèteries...*). Elle est calculée à partir de la valeur locative du bâtiment/logement.

$$= \text{BASE} \times \text{TAUX}$$

(valeur locative x 50%) (voté chaque année)



### PART VARIABLE (Incitative)

La part variable dépend de l'utilisation du service. Elle est calculée en fonction :

- du volume de votre bac à ordures ménagères ;
- du nombre de levées du bac par an.

$$= \text{UTILISATION DU SERVICE}$$

sur l'année N-1

$$\left( \frac{\text{Nombre de levées du bac sur une année}}{\text{Tarif d'une levée de bac}} \right)$$



# Questions-Réponses

Les principales questions que vous pouvez vous poser sur la TEOMI

## Qui est concerné par la Tarification Incitative ?

Tous les producteurs de déchets dont la collecte est assurée par la Communauté de communes du Pays Loudunais :

- les habitants : locataires et propriétaires en habitat collectif ou individuel. Les propriétaires pourront répercuter le montant de la TEOMI sur leurs locataires ;
- les professionnels : entreprises, artisans, établissements publics et privés.
- les assistant.e.s maternel.le.s et personnes hospitalisées à domicile : votre situation spécifique vous laisse la possibilité de disposer d'un bac plus grand que prévu initialement pour la composition de votre foyer.

## Comment recevrai-je la TEOMI ?

Tout comme pour la TEOM, vous ne recevrez pas de facture. La TEOMI apparaîtra sur l'avis d'impôts Taxes Foncières, dus par le propriétaire du bâtiment. Les montants de la part fixe et de la part variable y seront indiqués.

## Comment fonctionnera la TEOMI ?

Chaque bac à ordures ménagères est équipé d'une puce. Lors de la collecte par le camion, la puce est lue et transmet l'information au logiciel de gestion globale du service.

À la fin de l'année civile, le nombre de levées sera recensé pour transmettre l'information aux services fiscaux.



## Comment réduire ma production de déchets ?

L'objectif est de maîtriser sa production d'ordures ménagères et de la réduire au maximum grâce :

- à la réduction des déchets à la source (*acheter en vrac, cuisiner soi-même, apposer l'autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres, favoriser la consommation d'eau du robinet, favoriser le don/le réemploi/la réutilisation...*) ;
- au compostage des biodéchets (*épluchures, restes alimentaires, déchets verts...*) ;
- au tri de ses déchets :
  - les emballages recyclables (*cartons, cartonnettes, bouteilles/flacons/pots/barquettes/films en plastique, boîtes de conserve et aérosols*) déposés dans le bac à couvercle jaune ;
  - les papiers et le verre apportés dans les colonnes aériennes prévues à cet effet ;
  - les déchets verts, les meubles, l'électroménager, les gravats, le bois et les autres déchets apportés en déchèterie.

## Est-ce que je vais payer mes déchets au poids ?

Non ! Le prix du service ne sera pas lié au poids des déchets contenus dans les bacs, mais uniquement au volume du bac et au nombre de levées enregistrées sur l'année concernée.

## Encore une nouvelle taxe qu'on nous impose... !

Pas du tout ! La TEOMI remplace la TEOM qui est en vigueur. Elle ne vient pas s'y ajouter. La TEOMI figurera sur la feuille d'impôts de chaque propriétaire. Il ne s'agit en aucun cas d'une nouvelle taxe.

## > LE PÔLE DÉCHETS ACCUEILLE UN CHARGÉ DE PROJET TARIFICATION INCITATIVE

À partir de 2025, Les Loudunais devront payer, via leur taxe foncière, leur première **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** en fonction de leurs données enregistrées durant l'année 2024.

Afin d'assurer le déploiement de ce dispositif, un chargé de projet a été recruté le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Après plusieurs expériences au sein d'une entreprise privée en tant que chef de projet (*déploiement de sondes pour les Points d'Apport Volontaire*) et dans une collectivité en Sarthe dans un service de gestion des Déchets Ménagers, Alexandre Besnard assure désormais la coordination de la mise en place de la TEOMI.

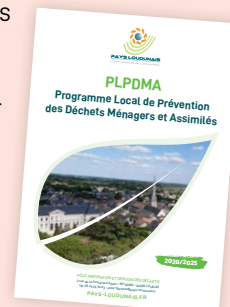
### Ses principales missions seront :

- d'accompagner les acteurs du territoire dans la transition vers la TEOMI ;
- préparer les simulations tarifaires ;
- élaborer les outils de communication ;
- sensibiliser les usagers sur la Tarification Incitative.



Vous serez peut-être amenés à le rencontrer et à échanger sur toutes les questions concernant la TEOMI.

Ce projet sera complémentaire à celui de la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme a pour objectif d'accompagner les loudunais dans la réduction de leurs déchets.



*Il est urgent de réduire le volume de nos déchets. Des solutions sont possibles en modifiant nos habitudes. Le Pôle Déchets accompagne les usagers dans ces nouveaux gestes.*

**Bruno LEFEBVRE**



## > LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La quantité d'ordures ménagères produites chaque année, en France, ne cesse d'augmenter. Cette hausse participe à l'épuisement des ressources naturelles qui conduit à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre et augmente le coût de gestion des déchets.

Ainsi, en 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle de la prévention déjà institué dans les lois « Grenelles 1 et 2 » de 2009 et 2010. L'objectif est de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 et de limiter les quantités de déchets d'activités économiques produites.

Au-delà de la démarche environnementale, la prévention des déchets favorise l'émergence de nouveaux comportements qui stimulent l'engagement citoyen et sont garants de plus de solidarité, de lien social ainsi que de bien-être grâce par exemple, à l'essor du gain et du partage de biens et de savoirs. La prévention modifie également les habitudes de production afin de limiter le déchet à sa source. C'est également un atout de l'action publique locale sur des sujets qui peuvent paraître éloignés de la préservation de l'environnement tels que la santé ou la création de nouvelles activités.

La Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) est sensible à la prévention et au tri des déchets. Depuis 2010, de nombreuses actions sont menées afin de réduire la production de déchets et faciliter le geste du tri. Prévenir la production consiste avant tout à mettre en place des opérations pour réduire en quantité et en nocivité les déchets. L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour le Pays Loudunais formalise cet engagement à travers un plan d'actions pluriannuel ambitieux.



En vrac épicerie



Téléchargeable sur [www.pays-loudunais.fr](http://www.pays-loudunais.fr)



Composteur et lombricompost



La recyclerie Le Silo

Ce programme est disponible en totalité sur le site internet de la CCPL et est principalement composé d'actions qui visent à collaborer avec les acteurs locaux dans leurs missions de réduction des déchets (par exemple : En Vrac Épicerie, la recyclerie Le Silo...), ainsi qu'à accompagner les usagers dans la réduction de leurs déchets (développement du compostage et du lombricompostage...).

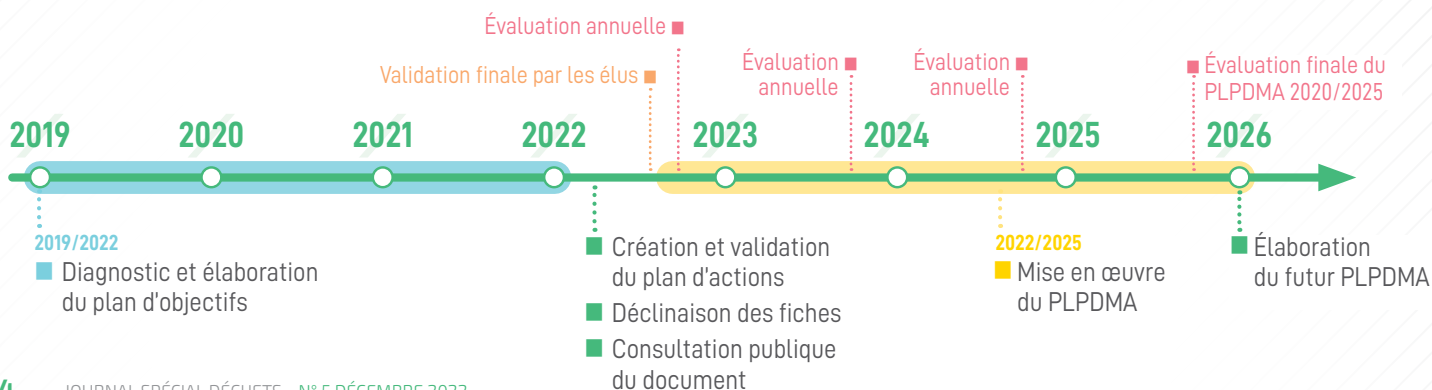
En limitant le coût de gestion des déchets, la prévention apparaît également pour la CCPL comme un levier pertinent de maîtrise budgétaire. Bien évidemment, ce PLPDMA est l'occasion pour la collectivité d'initier une démarche d'économie circulaire sur le territoire qui encadre les déchets mais également les autres flux (eau, électricité...).

Tous les acteurs du territoire peuvent participer au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Vous avez réalisé des actions ou vous avez des projets pour réduire les déchets ? Contactez le Pôle déchets.



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

## > LES ÉTAPES DU PLPDMA



## > PAS DE LIMITE AU COMPOSTAGE

Aujourd'hui, nous retrouvons encore 35% des déchets biodégradables en mélange avec les ordures ménagères. Pour alléger votre bac à couvercle grenat, vous pouvez composter chez vous tous vos déchets de cuisine et de jardin et en faire un excellent terreau.

### Le compostage est un procédé :

- ➔ **Naturel** : quelques mois de fermentation naturelle et les déchets se transforment en amendement organique qui peut être utilisé dans le potager ou dans les massifs de fleurs.
- ➔ **Économique** : il permet de réduire jusqu'à 30% des ordures ménagères.
- ➔ **Écologique** : il réduit la part des déchets à éliminer par les procédés traditionnels et limite la consommation d'engrais chimiques.

### Je composte !

J'installe un composteur ou je fais un tas dans mon jardin et le compost obtenu me servira d'engrais pour mon potager !

La Communauté de communes propose un composteur **plastique 100% recyclé** à prix réduit ou un composteur **en bois certifié PEFC\***

Si vous souhaitez, vous aussi débiter l'aventure du compostage, vous trouverez le bon de réservation en ligne sur le site [www.pays-loudunais.fr](http://www.pays-loudunais.fr)

*Les composteurs sont en kit, à monter, et peuvent rentrer dans la plupart des coffres de voiture.*



25€\*\*



20€\*\*



### Bio-seau et guide du compostage offerts !

Le bio-seau de cuisine (10 litres) et le guide pratique sont gratuits pour ceux qui veulent composter en tas.

Le bio seau permet de conserver les déchets de cuisine pendant deux ou trois jours et limite ainsi les allers et retours quotidiens au composteur.

- ➔ Le 2<sup>e</sup> composteur plastique est au prix de 37 euros\*\* ;
- ➔ Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public lors du retrait à la Communauté de communes.



### Astuces :

- Pour limiter les jus et garder votre bio-seau propre, emballez les épiluchures de cuisine dans une feuille de papier journal.
- Mélangez les différentes catégories de déchets en même proportions (carbonés : tailles, branches, écorces... et azotés : restes de cuisine, tontes de gazon...).
- Retournez et aérez les matières, régulièrement surveillez l'humidité.

\*Certification qui promeut la gestion durable des forêts

\*\* Tarifs appliqués en 2022, ils sont actualisés chaque année.

## RECETTES

# Zéro déchet

## CRACKERS AUX FANES

50  
CRACKERS



### Les ingrédients

- 1 bol de fanes de légumes ou reste d'herbes fraîches (carotte, fenouil, etc.)
- 130g de farine de maïs
- 160g de farine de blé
- 80g de parmesan râpé
- 15cl de lait
- 10cl d'huile d'olive
- 3 cuillères à café rases de poudre de curry
- 50g de mélange de graines (tournesol, lin, courge)
- Poivre du moulin

### La préparation

- Préchauffez le four à 180 °C (th. 6). Lavez, puis séchez les fanes et les herbes. Gardez quelques jolies pluches, puis hachez le reste très finement.
- Dans un grand saladier, mélangez les farines, le curry, le poivre et le parmesan. Versez ensuite le lait et l'huile, puis travaillez le tout pour obtenir une pâte homogène. Incorporez les graines, et formez une boule.
- Farinez le plan de travail, et étalez la pâte finement. Ajoutez les fanes et les herbes hachées, puis rassemblez la pâte pour former une boule avant de l'étaler à nouveau. Disposez joliment les pluches réservées et donnez un dernier coup de rouleau pour les intégrer à la pâte.
- Découpez vos crackers selon la forme souhaitée, puis enfournez 12 à 17 min. Les crackers sont cuits quand leurs contours sont bien dorés et le cœur encore moelleux. Laissez les crackers refroidir sur une grille à l'air libre, puis conservez-les dans une boîte en fer jusqu'à la dégustation.

## BRIOCHE PERDUE à la pomme et au miel



### Les ingrédients

- 1 pomme à chair ferme
- 60g de beurre doux
- 1 cuillère à soupe de sucre semoule
- 1 pincée de cannelle
- 1 œuf battu
- 20cl de lait
- 4 tranches de brioche rassie (ou pain)
- Miel liquide

### La préparation

- Coupez la pomme en tranches fines.
- Faites fondre 30g de beurre doux dans une poêle, ajoutez les tranches de pommes, laissez dorer puis ajoutez 1 c. à soupe de sucre semoule. Retirez du feu, saupoudrez d'1 pincée de cannelle et réservez au chaud.
- Mélangez 1 œuf battu et 20cl de lait dans un plat. Laissez imbiber 4 tranches de brioche.
- Faites fondre 30g de beurre doux dans la poêle et faites dorer les tranches de brioche des 2 côtés.
- Servez recouvert de pommes et de miel.

Idées de recettes issues du site [www.regal.fr](http://www.regal.fr)

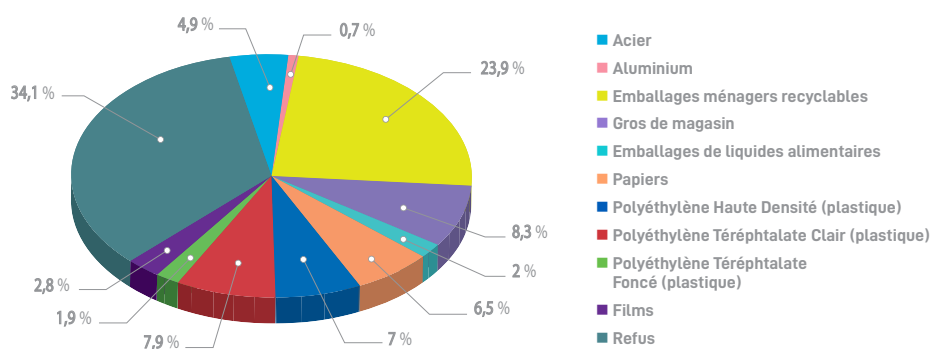


## > CARACTÉRISATIONS DE NOS EMBALLAGES

Chaque année la Communauté de communes du Pays Loudunais réalise des caractérisations que ce soit en Emballages Ménagers Recyclables (EMR) ou en Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Une caractérisation consiste à trier un échantillon (au moins 35 kg) d'emballages et de séparer chaque élément par flux (plastique, carton, papier, acier...). Ces caractérisations ont pour but de déterminer la composition de nos emballages et la qualité du tri en Pays Loudunais. Dans un premier temps cela permet de cibler les erreurs de tri les plus fréquemment réalisées et dans un second temps d'effectuer un travail de sensibilisation et d'accompagnement auprès des usagers pour l'amélioration de la qualité de tri. Les refus de tri ont un impact important pour la CCPL car ils sont triés (et donc facturés) inutilement au lieu d'être valorisés par l'exutoire prévu à cet effet.

### La composition de nos emballages



En 2022, environ 1/3 des emballages triés ont été refusés au centre de tri de Poitiers. Les raisons :

- **Les emballages sont imbriqués les uns dans les autres** : il est vrai qu'afin de gagner de la place, nous sommes tentés de les imbriquer (*mettre un emballage dans un autre, par exemple une bouteille en plastique dans une boîte de conserve*). Cependant, dans la Benne à Ordures Ménagères ils sont ensuite compactés, et il devient difficile, presque impossible au centre de tri de les séparer.
- **Les emballages ne sont pas vides** : s'il reste du liquide dans les bouteilles ou de l'alimentaire dans les emballages, ils seront automatiquement déplacés vers les refus.
- **Les déchets qui ne sont pas des emballages** sont régulièrement retrouvés dans le bac à couvercle jaune des déchets : des ordures ménagères, des restes alimentaires, des couches, des vêtements... Ils pèsent lourds, ne sont pas triés et encore moins valorisés par le centre de tri.

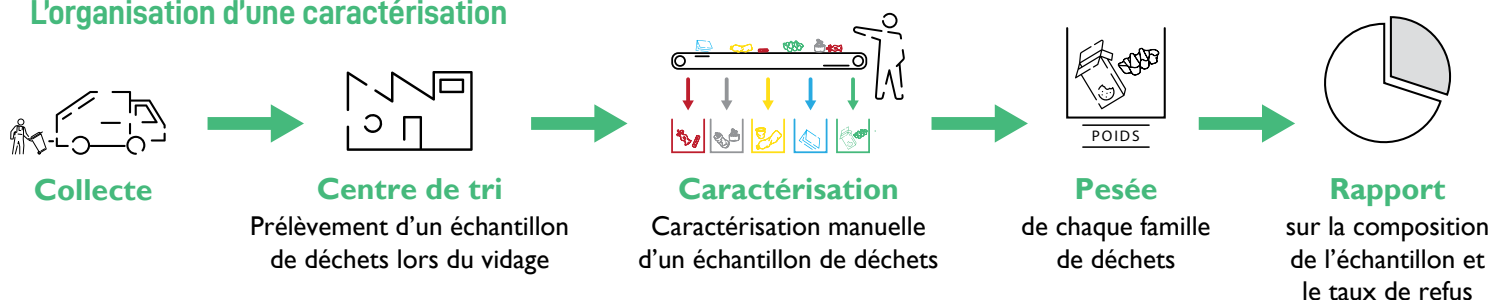
Afin d'éviter ces refus, il est important de simplifier le geste de tri de l'utilisateur :

- **si le déchet n'est pas un emballage**, il ne doit pas être jeté dans le bac à couvercle jaune ;
- **vider entièrement** les emballages de leurs contenus avant de les jeter ;
- Pas besoin de les **rincer** ;
- **ne surtout pas imbriquer** les emballages les uns dans les autres.

➔ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le Pôle Déchets.



### L'organisation d'une caractérisation



## > LES NOUVELLES FILIÈRES REP

### Responsabilité Élargie du Producteur

#### ➔ Qu'est-ce qu'une filière REP ?

La Responsabilité Élargie du Producteur a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage et la gestion de fin de vie.

Cette REP est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

#### ➔ Comment fonctionne une REP ?

Lors de l'achat d'un nouveau bien (*meuble, électroménager...*) une écotaxe est due. Elle permet de financer la collecte et le traitement de cet objet lorsqu'il devient un déchet. Ceci est encadré par les pouvoirs publics dans un cahier des charges sélectionnant un éco-organisme compétent (*Ecomaison, Ecosystem...*).

#### ➔ Quelles sont les filières soumises à une REP ?

Ces filières sont instaurées par les pouvoirs publics afin de réduire au maximum les ordures ménagères qui sont envoyées à l'enfouissement, en triant plus et mieux les différentes matières.

#### ➔ De nouvelles filières mises en place dans les déchèteries du Pays Loudunais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Collecte des bouchons en plastique.
- Collecte des bouchons en liège.
- Outillages du peintre (*non collectés à la déchèterie de La Grimaudière*).
- Matériel de bricolage et de jardinage.

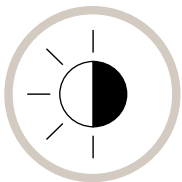
## > POINT DE VIGILANCE SUR LES BACS QUI RESTENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans le règlement de collecte (*article 3.1.1.2*), il est demandé aux usagers de sortir leur bac la veille du jour de collecte et de le rentrer une fois vidé. **Il est obligatoire de rentrer son bac après la collecte.**

Aussi, une fois que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (*TEOMI*) sera mise en place en janvier 2024, **un bac qui restera sorti en permanence sera donc collecté à chaque passage du camion et cela impactera la part variable de la Tarification Incitative** de l'utilisateur ; chaque collecte sera comptabilisée.

Pour les foyers qui ne le font pas encore, nous les invitons, d'ores et déjà, à adopter le réflexe de rentrer le bac après la collecte. Si jamais vous ne pouvez pas le faire, vous pouvez contacter le Pôle Déchets de la Communauté de communes pour trouver une solution ensemble.

## LES CONSIGNES DE COLLECTE



**Sortez vos bacs la veille**



Disposez les poignées du bac **côté route**



**Regroupez vos bacs** avec ceux des voisins



**Mettez-les en évidence** sur le domaine public



**Rangez vos bacs** le plus rapidement possible après la collecte



**Nettoyez vos bacs** régulièrement

### ASTUCE !

**Sortez votre bac que s'il est plein et regroupez votre bac avec ceux des voisins**, cela permet de réduire les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre.



## > CALENDRIER DE COLLECTE

**Le calendrier de collecte 2023 est arrivé !**

Pour les habitants hors Loudun, vous trouverez le calendrier de collecte 2023 avec votre journal. C'est un outil indispensable pour connaître son jour de collecte ainsi que le flux concerné (*ordures ménagères ou emballages recyclables*), et toutes les consignes de tri appliquées sur le territoire.

Le calendrier par commune est téléchargeable sur le site de la Communauté de communes du Pays Loudunais, rubrique "Trier ses déchets" [www.pays-loudunais.fr](http://www.pays-loudunais.fr)



# LE TRI + FACILE

## > NOUVELLE INFO-TRI

**Harmonisée pour faciliter le geste de tri des emballages et papiers**

**2012**

L'Info-tri a été créée par Citeo afin de faciliter le geste de tri.

**10 février 2020**

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (*AGEC*) : cette loi vise à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable.

**1<sup>er</sup> janvier 2021**

Plus de 50% des Français peuvent trier tous leurs emballages et papiers, sans exception.

**1<sup>er</sup> janvier 2022 au 9 mars 2023**

Nouvelle Info-tri pour faciliter le geste de tri de chacun tout en tenant compte des contraintes industrielles des entreprises qui mettent en marché les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Cette nouvelle harmonisation de l'Info-tri est là pour simplifier et systématiser le geste de tri. Elle permettra de collecter un tonnage beaucoup plus conséquent des emballages ménagers et ce grâce à la clarté apportée par les nouveaux pictogrammes :



*Information importante ! Les visuels ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Il en existe une vingtaine.*

Cela permettra également d'assurer une collecte de nouveaux emballages plastiques et de développer de nouvelles filières de recyclage à grande échelle pour les matériaux peu ou pas recyclés actuellement.

**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

## > COMMENT NOS DÉCHETS SONT-ILS RECYCLÉS ?

La vie des emballages est cyclique. Il est important de bien les connaître afin de réduire au maximum l'impact environnemental des produits. Le fait de trier les emballages correctement dans le bac à couvercle jaune, réduit la part des déchets enfouis avec les ordures ménagères et augmente leur seconde vie.

### Les emballages envoyés au centre de tri de Suez à Poitiers :

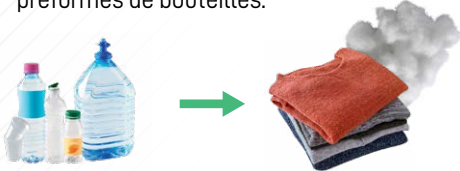
#### Plastique opaque

Recyclé par VALORPLAST en : bouteilles, arrosoirs, sièges bébé...



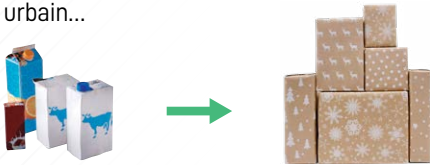
#### Plastique transparent

Recyclé par VALORPLAST en : bouteilles, fibre textile (*rembourrage*), barquettes, préformes de bouteilles.



#### Brique alimentaire

Recyclée par REVIPAC en : papier cadeau, papier toilette, papier peint, mobilier urbain...



#### Cartonnette

Recyclée par Suez en : boîtes à œufs, nouvelles cartonnettes, boîtes à chaussures...



#### Aluminium

Recyclé par Suez en : canettes, chaises, vélos, trottinettes, carters de voiture...



#### Acier

Recyclé par Suez en : boîtes de conserves, caddies, carrosseries de train, clés, semelles de fer à repasser...



### Les matières collectées en apport volontaire et déchèterie :

#### Papiers

Les papiers sont expédiés directement vers l'entreprise NORSKE SKOG.

➔ Recyclés en : papier et journaux...



#### Verre

Le verre est envoyé au centre de valorisation St Gobain situé à Cognac ou à celui de Saint-Romain-le-Puy.

➔ Recyclé en : verre.



#### Les textiles

Le Relais 37 collecte les textiles du Pays Loudunais et les expédie à l'éco organisme Refashion.

➔ Les textiles sont réutilisés, recyclés ou valorisés.

#### Les déchets verts

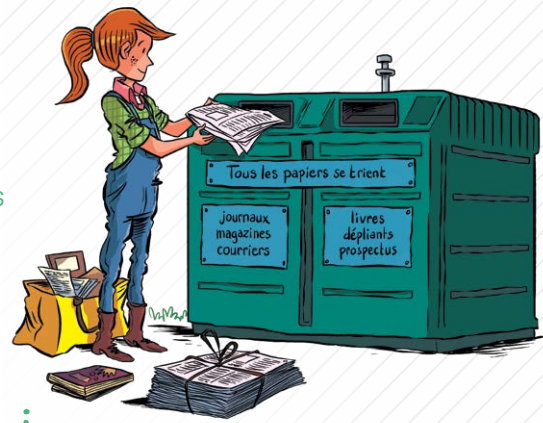
Les déchets verts sont broyés et valorisés sur la plateforme de compostage SEDE Environnement à Ingrandes (86).

➔ On obtient du compost qui est ensuite redistribué aux agriculteurs.

#### Ferrailles

La ferraille est valorisée par l'entreprise AFM Derichebourg à Châtelleraut (86).

➔ La ferraille est fondue et devient de nouveau de la ferraille.



#### Le bois

Le bois est envoyé à l'entreprise Performance Environnement à Saumur (49).

➔ Le bois brut est broyé et valorisé en OCB

➔ Le bois traité est préparé pour une utilisation comme combustible en chaufferie.

#### Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Ces déchets sont traités par des repreneurs agréés tels que : Chimirec, Screlec, Corepile, Recylum et LVL.

#### Déchets d'Équipement Electrique et Electronique (DEEE)

L'entreprise ENVIE Poitou-Charentes collecte les déchets et les valorise en fonction de leur typologie.

#### Mobilier

L'Éco-organisme qui collecte les meubles est Ecomaison :

- la literie va sur un centre de préparation Ecomaison à Mortagne-sur-Sèvre ;
- le valorisable et le plastique sont transformés en CSR (*Combustibles Solides de Récupération*) par la société Brangeon pour être valorisés énergétiquement ;
- le bois est broyé par la société Brangeon et envoyé chez un panneautier ;
- la ferraille est recyclée.

#### Polystyrène

Il est collecté par Poitou-Polystyrène et est valorisé en matière puis réemployé.

#### Huile végétale

Elle est collectée par l'entreprise OLEOVIA et sa matière est valorisée.

### + D'INFOS

**Pôle déchets : 05 49 22 54 02**  
[pole-dechets@pays-loudunais.fr](mailto:pole-dechets@pays-loudunais.fr)  
[www.pays-loudunais.fr](http://www.pays-loudunais.fr)



*Au total, grâce au geste de tri de chacun, ce sont plus de 11 500 tonnes de déchets qui sont triées et valorisées séparément afin de leur éviter l'enfouissement. Nous vous en félicitons !*

*Mais il reste encore 2/3 des ordures ménagères qui peuvent être triés ou compostés. Continuons à améliorer notre geste et à protéger la planète.*

**Bruno LEFEBVRE**